



2018

PLAN D'ACTION POUR
**L'OCCUPATION ET LA
VITALITÉ DES TERRITOIRES**

2020

TABLE DES MATIÈRES

- 2 Message du PDG
- 3 Contexte
- 5 Priorités régionales ciblées
- 10 Réponses d'Investissement Québec aux priorités régionales ciblées

IQ Investissement
Québec



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les caractéristiques du territoire québécois déterminent la vie économique et sociale de nos communautés. Entre la mer, la terre, la forêt et la ville, les atouts et les défis se présentent sous des jours différents. L'innovation, la relève, l'accès aux marchés, le recrutement et la formation de la main-d'œuvre, l'approvisionnement, tous les aspects de la vie des entreprises sont conditionnés par les spécificités locales.

Investissement Québec a fait de la compréhension des réalités locales et de la communication avec les milieux des principes fondamentaux de son fonctionnement; nos 17 bureaux régionaux représentent ce pivot essentiel par lequel nos politiques d'investissement et nos solutions d'affaires s'adaptent localement pour que la diversité des régions soit un levier à la prospérité de tout le Québec.

Ce premier plan d'action pour l'occupation et la vitalité des territoires est une obligation faite aux organismes publics afin de mieux les engager envers les réalités locales. Investissement Québec salue cette orientation gouvernementale et s'inscrit dans cette démarche en réaffirmant sa volonté d'accompagner les leaders économiques locaux et de mobiliser ses équipes autour de cet aspect fondamental de sa mission de développeur économique.

Le président-directeur général,

Pierre Gabriel Côté

Le 28 février 2018



CONTEXTE

L'Assemblée nationale a adopté, en 2012, la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, à laquelle Investissement Québec est assujettie. La mise en œuvre de cette loi s'appuie sur une stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires sous la responsabilité du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022

Le Plan d'action pour l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020 d'Investissement Québec s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Il s'agit de la deuxième stratégie depuis l'adoption de la loi.

Cette nouvelle stratégie a pour objectif principal d'exiger de l'Administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle s'emploie à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région. La première stratégie, adoptée en 2011, s'articulait autour de 33 objectifs issus d'une consultation d'organismes nationaux. La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 met plutôt de l'avant les priorités propres aux 17 régions administratives du Québec. Il s'agit donc des priorités définies par les régions pour les régions.

La contribution des ministères et des organismes face aux priorités régionales (plans d'action en occupation et vitalité des territoires) mènera à la publication du premier plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires prévu au printemps 2018.

L'IMPORTANCE DES RÉGIONS POUR INVESTISSEMENT QUÉBEC

Investissement Québec est consciente des enjeux de chacune des régions du Québec et désire contribuer aux objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Il est important de mentionner que la Société a toujours pris en compte les préoccupations des régions. C'est aussi pour cette raison qu'Investissement Québec est présente partout au Québec avec ses **17 bureaux régionaux**. En effet, les régions du Québec sont au cœur de sa mission qui vise à **stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec**.

La Société est également présente dans les **différents comités régionaux** afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

D'autre part, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, **l'Initiative manufacturière Investissement Québec** afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

Plan d'action pour l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020 d'Investissement Québec

PRIORITÉS RÉGIONALES

Investissement Québec a élaboré son Plan d'action pour l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020 en ciblant les priorités régionales qui sont propres à sa mission et à ses activités. Ces priorités sont présentées, région par région, dans la prochaine section du plan d'action.

RÉPONSES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

Dans la section suivante, Investissement Québec propose des réponses aux priorités par enjeu pour toutes les régions du Québec. En effet, les préoccupations des régions qu'Investissement Québec a ciblées touchent principalement les enjeux suivants :

- la relève;
- l'innovation;
- la croissance des entreprises et la diversification des secteurs porteurs;
- les entreprises d'économie sociale (coopératives et organismes à but non lucratif).

Étant donné que la Société intervient dans toutes les régions, elle répond aux priorités régionales pour l'ensemble des régions puisque ses actions touchent toutes les régions du Québec.

Avec ce plan, Investissement Québec démontre qu'elle est en mesure de tenir compte des priorités des régions dans le cadre de ses activités en proposant des actions pour s'assurer de travailler en collaboration avec les régions de façon à les soutenir face à leurs défis.

PRIORITÉS RÉGIONALES CIBLÉES

1. ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

PRIORITÉ 5

Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale.

« *Finalement, on entend renforcer la culture entrepreneuriale et d'innovation en plus de favoriser la création, l'expansion et la transmission des entreprises régionales.* »

2. BAS-SAINT-LAURENT

PRIORITÉ 4

Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés.

« *...les besoins en relève, la région envisage de se démarquer par l'innovation, la diversification, la création de richesses...* »

PRIORITÉ 6

Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.

« *Les intervenants régionaux souhaitent faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant en agriculture, en agroalimentaire, en agrotourisme, en agroforesterie et en acériculture. Plus concrètement, les pistes d'action envisagées sont d'accroître la transformation alimentaire sur le territoire, privilégier l'autonomie alimentaire, accroître et soutenir des organismes qui sont porteurs du développement de filières, appuyer la relève agricole et soutenir le développement de la filière acéricole. Un autre objectif est d'assurer la croissance des secteurs signatures du territoire tels que l'agriculture, la forêt, le maritime, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables par des filières porteuses.* »

3. CAPITALE-NATIONALE

PRIORITÉ 2

Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière.

« *Les élus de la région entendent faire de la Capitale-Nationale un véritable leader de la récolte et de l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle au Québec. Le projet souhaité viserait la récolte et l'utilisation de la biomasse forestière régionale à des fins de remplacement d'énergies fossiles pour le chauffage, ce qui contribuerait à la réduction des gaz à effet de serre de même qu'à la création et au maintien d'emplois forestiers et manufacturiers dans la région.* »

4. CENTRE-DU-QUÉBEC

PRIORITÉ 1

Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales.

« *On veut ainsi renforcer l'accompagnement des entrepreneurs et des responsables de projets dans les entreprises des secteurs des ressources, du manufacturier, des services, de l'économie sociale et des organismes à but non lucratif, et ce, particulièrement pour les projets en démarrage (0-5 ans).* »

PRIORITÉ 3

Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication.

« *Elle vise aussi à devenir une région innovante pour ce qui est de la mobilisation des entreprises, du soutien aux organismes en route vers le virage technologique et de l'intégration de la technologie dans les processus de production et du commerce en ligne. Les dirigeants de PME seront particulièrement ciblés.* »

5. CHAUDIÈRE-APPALACHES

PRIORITÉ 2

Encourager le développement du secteur bioalimentaire.

« La région souhaite entre autres être appuyée pour accroître la mise en marché des produits, encourager les projets de commercialisation et les nouveaux modèles d'entreprise, diversifier la production, concevoir des outils facilitant l'accès aux terres agricoles et assurer la relève des entreprises. »

PRIORITÉ 3

Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable.

« ...appuyer les initiatives visant à diversifier l'économie de la ressource forestière par des projets multi-ressources. »

PRIORITÉ 10

Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région.

« Pour mettre en œuvre cette priorité, la région mise sur le développement de projets en entrepreneuriat collectif et l'appui au transfert d'entreprise. »

6. CÔTE-NORD

PRIORITÉ 3

Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.

« La région souhaite maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et consolider les activités de première transformation tout en favorisant le développement de la deuxième et troisième transformation. Elle vise la diversification de son économie en favorisant la recherche, l'innovation et l'acquisition de connaissances, et leur transfert vers les entreprises ainsi qu'en soutenant, entre autres, le secteur de l'industrie touristique. »

7. ESTRIE

PRIORITÉ 2

Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité.

« La région de l'Estrie mise sur cinq créneaux d'excellence : les bio-industries environnementales, l'industrie des systèmes électroniques, l'innovation en sciences de la vie, la transformation du bois d'apparence et composites ainsi que les élastomères. Le tissu économique de l'Estrie se distingue par son nombre important d'entreprises de transformation et d'entreprises du secteur tertiaire moteur. La mise en place de services aux entreprises innovantes est à privilégier. »

PRIORITÉ 11

Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte.

« Les entrepreneurs doivent compter sur une relève lorsqu'ils se retireront. Toutes les formes d'entrepreneuriat doivent donc être valorisées, qu'elles soient privées, publiques ou collectives. Le maintien de la propriété régionale des entreprises est également à considérer. »

8. GASPÉSIE

PRIORITÉ 5

Participer au développement économique et à la création d'emplois.

« Or, environ 80 % des entrepreneurs envisagent de prendre leur retraite au cours des prochaines années. Des moyens devront donc être mis en œuvre pour faciliter le transfert d'entreprise et pour concevoir un modèle d'affaires favorisant l'entrepreneuriat collectif. »

PRIORITÉ 7

Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme.

« La région entend aussi être soutenue dans le développement de l'industrie éolienne. Finalement, l'industrie forestière gaspésienne fait aussi face à de nombreux défis. Le milieu régional s'attend à un engagement gouvernemental qui favorise les occasions d'affaires et qui aboutit à des solutions permettant l'écoulement des sous-produits du sciage et le développement d'activités de deuxième et troisième transformation. La région dispose aussi d'un important potentiel acéricole et souhaite que son développement soit accéléré. »

9. ÎLES-DE-LA-MADELEINE

PRIORITÉ 3

Consolider et diversifier notre économie.

« Il est également démontré que plus de cinquante entreprises de l'archipel auront besoin d'une relève au cours des cinq prochaines années. »

10. LANAUDIÈRE

PRIORITÉ 1

L'amélioration de la compétitivité et le développement de marché par l'innovation, la recherche, l'incubation et le virage numérique, tout en favorisant le maintien de créneaux porteurs afin de qualifier les entreprises pour la 4^e révolution industrielle.

« La compétitivité des entreprises sur les plans de l'innovation, des ressources humaines, des salaires et de la qualité de vie en plus de l'adhésion des entreprises aux technologies numériques et au commerce électronique sont aussi priorisées par Lanaudière. Le positionnement des entreprises face à la mondialisation de la concurrence, l'intégration des chaînes de marché mondiales par les petites entreprises, la compétitivité et la croissance des entreprises de transformation alimentaire sont aussi importants dans cette région. »

PRIORITÉ 3

L'accompagnement et le soutien aux entreprises et aux entrepreneurs dans toutes les phases de leur développement (démarrage, consolidation, expansion, transfert, etc.) et dans l'ensemble des secteurs économiques (agroalimentaire, touristique, industriel, services, etc.).

« ... un bon nombre d'entreprises verront la première génération de propriétaires prendre leur retraite au cours des prochaines années. »

11. LAURENTIDES

PRIORITÉ 1

Assurer la compétitivité économique des Laurentides.

« Elle souhaite également favoriser la croissance des entreprises en soutenant leur développement et la culture entrepreneuriale en général. En plus de valoriser les filières économiques particulières de la région, les intervenants régionaux désirent assurer un virage vers une économie du savoir. »

12. LAVAL

PRIORITÉ 6

Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants.

« Les enjeux de la transformation du secteur du commerce liée aux technologies numériques sont majeurs pour Laval en raison de l'importance de son écosystème commercial. La région veut se positionner comme une référence en entrepreneuriat en stimulant l'innovation et la création d'entreprises dans des secteurs porteurs dont l'entrepreneuriat chez les jeunes, le secteur agricole et agroalimentaire, les technologies de l'information et la ville intelligente ainsi que les sciences de la vie. »

PRIORITÉ 7

Créer un laboratoire d'innovation sociale.

« En outre, on entend accroître de manière significative la création, la consolidation et l'expansion des entreprises collectives et sociales, et le développement de l'écosystème de soutien, ceci afin de faire émerger des projets novateurs en outillant et en guidant les entreprises d'économie sociale de la région. L'intégration de la relève dans les entreprises d'économie sociale et le soutien des jeunes dans la création de celles-ci seront valorisés. »

13. MAURICIE

PRIORITÉ 6

Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir.

« ...des actions devront être mises en place pour stimuler et soutenir la création d'entreprises, pour favoriser l'implantation de filières qui feront bénéficier la région d'avantages distinctifs et pour encourager et stimuler les maillages innovants. Le développement de l'économie sociale de même que des secteurs touristique et culturel devront être valorisés et soutenus. »

PRIORITÉ 7

Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes.

« Les intervenants de la Mauricie souhaitent disposer d'outils pour soutenir et développer la capacité d'innovation dans les entreprises et pour favoriser l'ouverture de nouveaux marchés. »

PRIORITÉ 8

Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements.

« Des activités concertées de prospection devront être réalisées afin de répondre à cette priorité. »

PRIORITÉ 9

Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable.

« L'accroissement des retombées de la production et de la transformation des ressources est souhaité en Mauricie. »

PRIORITÉ 10

Assurer la relève et le transfert d'entreprise.

« Assurer la relève et le transfert d'entreprise représente un enjeu important en région et constitue un défi pour les entrepreneurs. »

14. MONTÉRÉGIE

PRIORITÉ 3

Créer la richesse par l'économie et l'innovation.

« ...de ses compétences reconnues dans plusieurs créneaux économiques et de la place qu'elle peut prendre dans la Stratégie maritime. La région a des attentes envers le gouvernement en ce qui a trait au soutien à l'innovation et au positionnement de la Montérégie sur les marchés. »

PRIORITÉ 4

Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.

« Des défis se posent également en matière de relève entrepreneuriale puisqu'une minorité de chefs d'entreprise sont actuellement préparés à assurer leur relève. On souhaite donc promouvoir la culture et la relève entrepreneuriale entre autres par le mentorat d'affaires. »

15. MONTRÉAL

PRIORITÉ 3

Favoriser l'essor des entreprises montréalaises.

« Il importe ainsi que les entreprises montréalaises continuent d'être soutenues pour accroître leur compétitivité, notamment par l'innovation, l'internationalisation et l'intégration des chaînes de valeur. La région compte agir sur plusieurs segments porteurs de l'économie montréalaise. La croissance de l'écosystème des entreprises en démarrage (start-up), des entreprises d'économie sociale et des secteurs des grappes industrielles métropolitaines doit être encouragée, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle. »

16. NORD-DU-QUÉBEC

PRIORITÉ 4

Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.

« La région doit encourager les projets et les initiatives visant une utilisation responsable et durable des ressources naturelles afin de les protéger, de les mettre en valeur et d'en améliorer la gestion. Le secteur minier joue un rôle important dans l'économie du Nord-du-Québec. »

PRIORITÉ 5

Soutenir le développement et la diversification de l'économie.

« La faible diversité des industries combinée à la prédominance des entreprises de grande taille augmente la vulnérabilité de la région en raison du caractère cyclique et instable auquel ces entreprises sont soumises. »

17. OUTAOUAIS

PRIORITÉ 6

Favoriser la création d'entreprises et la culture entrepreneuriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

« Afin d'assurer la vitalité économique, il importe de soutenir et d'encourager les entreprises déjà présentes sur le territoire ainsi que celles en émergence tout en poursuivant les efforts de promotion de l'entrepreneuriat auprès de la population. »

PRIORITÉ 7

Soutenir la diversification économique et l'innovation.

« Les industries du bois et de l'agriculture constituaient alors la base de l'économie rurale. Certains événements récents, comme la crise forestière, ont mis en exergue l'importance de diversifier l'économie de la région en instaurant des conditions encourageant l'innovation ainsi qu'en s'appuyant sur des secteurs d'activité prometteurs. Ainsi, la région s'entend pour implanter de nouveaux créneaux économiques de même qu'encourager la recherche et le développement... également prévues pour encourager le démarrage et la relève des entreprises agricoles. »

PRIORITÉ 10

Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière.

« L'histoire de l'Outaouais est étroitement liée au développement de l'industrie forestière, la forêt occupant plus de 80 % du territoire. Ce secteur demeure aujourd'hui un moteur économique pour plusieurs communautés rurales de la région, malgré la crise qui a secoué l'industrie dans les années 2000. Toutefois, afin d'accroître la résilience et la viabilité de ce secteur et d'optimiser l'utilisation des ressources qui sont extraites, il importe d'encourager la création de nouvelles activités liées à celui-ci. Dans la foulée, les intervenants de l'Outaouais favoriseront aussi la création et le développement d'entreprises et de produits innovants dans le secteur forestier. »

18. SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

PRIORITÉ 3

Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement.

« La capacité d'innovation des entreprises de la région est importante dans un contexte de compétitivité mondiale. L'aluminium de la région peut être qualifié de « vert » et cela constitue un trait distinctif important et de plus en plus recherché. La création de nouvelles entreprises de transformation est un enjeu de premier ordre. »

PRIORITÉ 4

Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances.

« Le secteur des minéraux industriels et des métaux stratégiques représente une niche distinctive et il devient opportun d'entreprendre des activités de recherche et d'innovation. »

PRIORITÉ 6

Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises.

« Le soutien financier des petites et moyennes entreprises constitue un enjeu majeur de développement économique des milieux. »

PRIORITÉ 10

Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique.

« Le numérique constitue le plus important catalyseur d'innovation et d'entrepreneuriat. Faire en sorte que les entreprises régionales ainsi que les travailleurs autonomes effectuent avec succès la transformation au numérique est un enjeu de développement économique essentiel. »

RÉPONSES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC AUX PRIORITÉS RÉGIONALES CIBLÉES

Investissement Québec est consciente que chacune des régions a ses forces et ses défis. Toutefois, étant donné sa mission de développement économique dans toutes les régions du Québec, la Société propose des réponses aux priorités régionales ciblées qui peuvent être reçues pour toutes les régions du Québec. En effet, Investissement Québec a regroupé les priorités régionales selon quatre grands enjeux : la relève, l'innovation, la croissance des entreprises et la diversification des secteurs porteurs et les entreprises d'économie sociale.

D'autre part, la Société continuera d'être présente en région par ses **17 bureaux régionaux** afin d'assurer une proximité avec les entreprises établies dans toutes les régions du Québec.

LA RELÈVE

Plus de la moitié des régions ont déterminé que la relève était une priorité pour leur région. En effet, l'âge des dirigeants de plusieurs entreprises exige de porter une attention particulière à ce défi pour maintenir la propriété et les activités décisionnelles dans les régions du Québec.

Par son soutien financier, Investissement Québec peut accompagner ces entreprises en finançant des projets de relève. En effet, au lieu de représenter un défi, le transfert de propriété doit devenir une occasion pour dynamiser les entreprises de toutes les régions du Québec.

L'INNOVATION

Plusieurs régions souhaitent que leurs entreprises soient innovantes et certaines misent sur le virage numérique comme catalyseur d'innovation. En effet, l'innovation est considérée comme un élément clé pour améliorer la position d'un secteur sur les marchés, pour en assurer l'avenir et créer de la richesse dans les régions du Québec.

Investissement Québec est consciente de cet enjeu et c'est pour cette raison qu'elle a lancé l'Initiative manufacturière. Il s'agit d'un mouvement mobilisateur porté par plusieurs partenaires afin d'inciter les entreprises manufacturières québécoises à prendre le virage industriel 4.0. Investissement Québec organisera, avec ses partenaires, une troisième tournée des régions du Québec afin de rencontrer les entreprises manufacturières, de les sensibiliser à l'importance d'innover et de leur proposer du financement et des ressources-conseils.

Cette tournée se conclura par un forum stratégique sur le manufacturier innovant auquel seront conviés des entreprises, des experts locaux et internationaux en matière d'innovation manufacturière, des financiers et des leaders politiques.

LA CROISSANCE DES ENTREPRISES ET LA DIVERSIFICATION DES SECTEURS PORTEURS

Plusieurs régions veulent soutenir leurs entreprises qui sont dans les secteurs phares pour leur économie ou développer de nouveaux secteurs afin de se diversifier. Cette croissance souhaitée par les régions leur permettra d'assurer une pérennité économique durable.

Par son soutien financier, Investissement Québec peut jouer un rôle important dans la diversification de l'économie de toutes les régions du Québec. En effet, la Société déploie une offre de service adaptée aux besoins des entreprises selon leurs défis et leurs projets respectifs (achat de machinerie et d'équipement, amélioration de la productivité, construction ou modernisation d'un bâtiment, fonds de roulement, implantation sur un nouveau marché, etc.).

LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Les entreprises d'économie sociale (organismes à but non lucratif et coopératives) assurent une contribution importante à la vitalité socioéconomique et le développement des régions. En effet, la mission d'une entreprise d'économie sociale est avant tout d'agir pour les communautés. Ces entreprises procurent donc des retombées sociales et économiques partout au Québec.

Les organismes à but non lucratif et les coopératives de toutes les régions du Québec peuvent compter sur l'appui des experts en financement d'Investissement Québec pour concrétiser leurs projets et obtenir un soutien financier adapté à leurs particularités. Par ailleurs, la Société compte sur une équipe de professionnels dédiés à ce type d'entreprises afin de répondre à leurs besoins.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉPONSES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC
AUX PRIORITÉS DES 18 RÉGIONS DÉFINIES DANS LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE
POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022**

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉGIONS AYANT DÉFINI UNE PRIORITÉ LIÉE À L'ACTION
1 Offrir aux entreprises de toutes les régions du Québec du financement qui répond à leurs besoins	Valeur totale des interventions financières autorisées	1 182 M\$ au 31 mars 2019	1 à 18
2 Appuyer les projets en région	Proportion annuelle des interventions financières autorisées par le réseau régional	≥ 85 % au 31 mars 2019	1 à 18
3 Intensifier notre démarchage partout au Québec	Nombre annuel de rencontres d'entreprises non clientes du réseau régional	1 500 au 31 mars 2019	1 à 18
4 Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique	Valeur des interventions financières autorisées pour des projets manufacturiers innovants	129 M\$ au 31 mars 2019 ¹	1, 2, 4, 6, 7, 10 à 15, 17 et 18
5 Financer des projets d'entreprises d'économie sociale dans toutes les régions du Québec	Nombre d'interventions financières auprès des entreprises d'économie sociale	50 interventions financières par année	4, 5, 7, 8, 12, 13, 14 et 15
6 Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec	Nombre de régions administratives visitées par la tournée	17 régions administratives d'ici le 31 mars 2019	1, 2, 4, 6, 7, 10 à 15, 17 et 18

¹ Ce montant est inclus dans la valeur totale des interventions financières autorisées (action 1).